



15 novembre 2021

## Lancement de la transmission électronique et du portail Assurance en ligne auprès des clients de l'assurance de personnes

Êtes-vous au courant ? La première phase de notre initiative de transmission électronique, qui remplace le processus temporaire mis en place au début de la pandémie de COVID-19, est entrée en vigueur aujourd'hui.

Le processus de transmission électronique fonctionnera avec la plupart des propositions électroniques<sup>i</sup>, notamment la nouvelle proposition électronique d'assurance invalidité, avec la possibilité de choisir cette option dans la proposition papier en utilisant une formule distincte de consentement à la transmission électronique. Ce nouveau processus permettra d'accélérer les délais d'exécution grâce à la transmission électronique des exigences de régularisation et des contrats des clients, à vous et à vos clients, moyennant leur consentement.

### Fonctionnement du processus de transmission électronique

- Pour utiliser l'option de transmission électronique offerte avec certaines propositions d'assurance de personnes (affaires nouvelles)<sup>ii</sup>, sélectionnez l'option directement dans la proposition électronique ou remplissez la [formule de consentement à la transmission électronique du contrat](#) figurant dans le Centre des ressources lorsque vous soumettez une proposition papier.
- Les documents de régularisation et la police d'assurance sont envoyés par courriel au bureau du conseiller, de l'AGD ou du compte national. Votre client reçoit un avis par courriel, 24 à 48 heures plus tard, contenant les instructions d'inscription à notre portail Assurance en ligne pour consulter et télécharger ses documents.
- La police est considérée comme étant livrée une fois que votre client s'est inscrit à Assurance en ligne.

### Règles de transition

Nous avons créé des règles de transition complètes pour décrire des scénarios précis et les mesures à prendre pendant la période de transition. Veuillez examiner attentivement ces règles pour bien comprendre l'incidence de ces changements pour vous et vos clients. Il est important de retenir du préavis des changements à venir qu'à partir d'aujourd'hui, les contrats papier vous seront de nouveau envoyés par la poste chaque jour. Nous continuerons cependant de vous envoyer par courriel les documents de régularisation pour tous les contrats établis avant le 28 février 2022, même si l'option papier a été sélectionnée.

Veuillez lire les [règles ci-jointes](#) pour connaître tous les détails.

### Assurance en ligne pour vos clients

Le portail Assurance en ligne donne à vos clients accès aux renseignements sur leur police de RBC Assurances, en tout lieu et en tout temps, grâce à des fonctions libre-service qui leur fourniront :

- Un moyen sûr et facile de recevoir et de consulter leurs documents d'assurance de façon virtuelle et la souplesse de les imprimer et d'y accéder en tout temps.
- La possibilité de mettre à jour les renseignements personnels tels que le mot de passe, l'adresse courriel et le numéro de téléphone.
- Un processus d'inscription et d'ouverture de session facile à utiliser.
- Et la possibilité d'avoir une incidence positive sur l'environnement !

## Ressources pour les conseillers

Consultez le Centre des ressources pour accéder à la nouvelle section Transmission électronique sur notre [page Outils numériques](#) (auparavant *Propositions électroniques pour les conseillers*). Vous y trouverez des liens vers les ressources suivantes :

- [Consentement à la transmission électronique du contrat](#)
- [Règles de transition](#)
- [Transmission électronique et liste des produits admissibles](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Expérience client et conseil de bout en bout Vidéo explicative](#)

## Des questions ?

Si vous désirez une démonstration ou si vous avez des questions sur le processus de transmission électronique et le portail Assurance en ligne, veuillez communiquer avec le conseiller à la vente, RBC Assurances, de votre région, au 1 866 235-4332.

Compagnie d'assurance vie RBC.

<sup>® / MC</sup> Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)

---

<sup>1</sup> La transmission électronique n'est pas offerte avec la proposition électronique de la Série Fondamentale<sup>®</sup>.

<sup>2</sup> Le processus de transmission électronique n'est pas offert pour les polices à établissement standard garanti<sup>MC</sup> (ESG<sup>MC</sup>) ni pour les échanges et les transformations.